



MEUSSIA (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome IV (1854)**

Musciacum, Miuciacum, Muiciacum, Meoucie, Musia, Mucia, Mussia, Mioissiu, Meucia, Meucya, Meissia,

Village de l'arrondissement de Saint-Claude, canton, perception et bureau de poste de Moirans ; succursale ; à 10 km de Moirans, 30 de Saint-Claude et 35 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 614^m.

Le territoire est limité au nord par Thoiria ; au sud par Moirans, Crenans, Charchilla et Maisod ; à l'est par Étival, et à l'ouest par Maisod et Coyron. La Fraitte, le moulin de Giron et le château Sarrasin font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de grande communication n° 27, de Salins à Dortans ; par les chemins vicinaux tirant à Étival, Ronchoux, Coyron et les Crozets ; par les ruisseaux de Simente, de la Fraitte, du Dard, du bas de Giron ou des Auges, et par celui des Sanges, qui prend sa source au Montvaret.

Le village occupe un plateau, sur la rive gauche de l'Ain et du ruisseau de Giron. Les maisons sont groupées, construites en pierre et couvertes en chaume.

Population : en 1790, 488 habitants ; en 1846, 420 ; en 1851, 412, dont 200 hommes et 212 femmes ; population spécifique par km carré, 30 habitants ; 101 maisons ; 101 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1703.

Vocabulaire : Assomption de la Mère de Dieu.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où Meussia a reçu les cotes 5 E 576/1 à /4. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 570 et 571, 3 E 5186 à 5190, 3 E 8004 et 8005, 3 E 10446 à 10448 et 3 E 12213. Tables décennales : 3 E 1233 à 1241.

Microfilmé sous les cotes 2 Mi 425 et 426, 5 Mi 676 et 677, 5 Mi 1258, 2 Mi 1094, 2 Mi 1813 et 1814, 5 Mi 12 et 13 et 5 Mi 1184.

Cadastre : exécuté en 1833 ; surface territoriale 1364^h 26^a, divisés en 4111 parcelles que possèdent 226 propriétaires, dont 87 forains ; surface imposable 1348^h, savoir : 355 en terres labourables, 354 en pâtures, 286 en bois, 186 en prés, et le surplus en cultures diverses, d'un revenu, cadastral de 14.813 fr. ; contributions directes en principal 2.373 fr.

Le sol est en partie plat et en partie montagneux ; une mince couche de terre végétale repose sur une couche de laves qui s'échauffent facilement et font sécher les récoltes sur pied. On y cultive le blé, l'orge, l'avoine, le seigle, le maïs, les pommes de terre, les légumes secs, la navette, le chanvre ; on récolte du



foin et des fourrages artificiels. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 80 cent, pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, des chevaux, des porcs qu'on engraisse et des volailles. 28 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la marne, des carrières de pierre ordinaire à bâtir et de taille, des sablières et du minerai de fer, qui a été exploité jusqu'en 1842, pour les forges de Clairvaux.

Il y a un chalet communal, dans lequel on fabrique annuellement 8.000 kg de fromage ; 2 cordonniers, 2 menuisiers, 5 sabotiers, 2 merciers et 1 horloger ; quelques habitants émigrent pendant l'automne, pour aller peigner le chanvre dans le département du Doubs et l'arrondissement de Lons-le-Saunier. Un grand nombre de jeunes gens se vouent à la carrière de l'enseignement.

Biens communaux : une église, un cimetière à côté, un presbytère en bon état, une maison commune en ruine, renfermant une salle d'étude, fréquentée en hiver par 30 garçons. Les filles, au nombre de 30, fréquentent une école privée, dont M. le curé fait tous les frais ; une fontaine avec lavoir et abreuvoir, un puits, des parcours et des bois.

Bois communaux : 296^h 70^a ; coupe annuelle, 8^h 90^a.

Budget : recettes ordinaires, 2.657 fr. ; dépenses ordinaires, 2.770 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Nous croyons avoir suffisamment démontré l'existence de Clairvaux dès les temps celtiques et romains. Cette bourgade devait nécessairement avoir des rapports de commerce et d'affaires avec les villes voisines, et par conséquent des chemins pour y arriver. Quelle était la direction de ces chemins ? c'est ce que nous allons rechercher.

Pour aller à Orgelet et Arinthod. on passait par Hautecour et Châtel-de-Joux ; là on s'engageait dans la gorge de Giron ; on traversait Meussia, le Pont de la Pile et la Tour-du-May. Pour se rendre à la ville d'Antre et Mauriana, on passait par Meussia et Charchilla.

La voie qui reliait Salins à la ville d'Antre, par Montrond, Crotenay, le Pont-du-Navoy, Doucier, Soucia, aboutissait à la précédente, à Meussia. Sur la rive droite du ruisseau de Giron, et à l'est de Meussia, s'élève en face de la montagne dite de Beauregard, un rocher à pic, couronné de ruines, auquel on a donné le nom de *Château-Sarrasin*. On y reconnaît les traces des fondations d'un bâtiment, dont le plan a dû avoir la forme d'un parallélogramme de 8^m de largeur sur 12^m de longueur. A l'est de ce bâtiment, est un fossé creusé dans le roc vif, de 6^m de largeur, qui le sépare d'une tour ruinée, occupant la sommité du pic.

Ces constructions avaient pour but de protéger l'entrée de la gorge de Giron, comme le *fort Pagan* protégeait l'entrée du défilé de la *Recourbière* à Marnézia. Malgré sa dénomination de *Château-Sarrasin*, nous regardons ce fortin comme appartenant à la stratégie romaine. Cependant, il ne serait pas impossible qu'une bande des soldats de Mahomet, conduite par un chef que l'auteur de la légende de saint Marin appelle Engalde, s'y fût momentanément retranchée en 732. Ce château, reconstruit au XII^e siècle, par les seigneurs de Rochette, fut cédé en échange par Hugues, dit Richenon, à l'abbaye de Saint-Claude, au mois de décembre 1266, sous le nom de *château de Charbonnel*.

Le nom de Meussia apparaît dans les chartes dès le IX^e siècle. Par une charte datée du XI des calendes d'octobre, XXV^e année de son règne en Italie et la XV^e de son règne en France, ce qui correspond, suivant

les uns, au 21 septembre 855, et suivant d'autres, au 21 septembre 852, l'empereur Lothaire confirma à l'abbaye de Saint-Oyan-de-Joux, la possession de Meussia, *Musciacum*.



Seigneurie : Meussia, Coyron et Garde-Chemin, formaient une châtelainie, enclavée dans la baronnie de Moirans. Une partie de cette terre avait été cédée par l'abbé de Saint-Claude à ses religieux, pour fournir aux frais de leur *pitance*. Ces derniers avaient la justice moyenne et basse sur les meix et les hommes qui leur appartenaient. La haute justice et le surplus de la seigneurie étaient dans l'origine, la propriété exclusive de l'abbé, en vertu, surtout des donations qui lui avaient été faites le 2 juin 1232, par Étienne II, comte en Bourgogne, et par Jean de Chalon, son fils, en 1249 et 1255.

L'abbé Odon de Vaudrey, engagé dans différentes guerres pour soutenir les droits de sa maison, contre des puissants usurpateurs, vit ses finances tellement obérées par les emprunts usuraires qu'il avait été obligé de contracter, qu'il fut contraint de recourir à des aliénations pour se procurer de l'argent. Le 25 juin 1313, il vendit, sous la faculté de rachat perpétuel, du consentement de son chapitre, à Jean d'Albon, sa maison-forte et sa seigneurie de Meussia, avec la justice haute, moyenne et basse, les cens qu'il y percevait, tant en blé qu'en argent, le moulin, le four, son droit de porterie, d'avenerie, de poules, etc., moyennant 3.000 livres. Jean d'Albon prit aussitôt possession de cette seigneurie, et la laissa à son fils. Marie d'Albon, sa petite-fille, la porta en dot à Guy de Grammont, son époux. Le 29 novembre 1474, l'abbé Augustin d'Est permit à ses religieux de racheter cette terre, tout en se réservant le droit de la reprendre quand bon lui semblerait.

Antoine, fils de Guy de Grammont et de Marie d'Albon, ne voulut point recevoir son remboursement, et persista vouloir profiler de l'acquisition faite par Jean d'Albon. Les religieux lui intentèrent procès sur procès, sans pouvoir vaincre sa résistance. Après avoir épuisé tous les degrés de juridiction, sans succès, ils recoururent à l'intervention de Jean de Chalon-Arly IV, gouverneur du comté de Bourgogne.

Ce prince profita de la circonstance pour se procurer de l'argent. Le 15 janvier 1478 (n. st.), il écrivit aux religieux : envoyez-moi les 3.000 fr. que vous devez compter à M. de Grammont, et je me charge de vous mettre en possession de Meussia. « Ces deniers, dit-il, sont pour employer aux affaires et à la défense du pays, sans lesquels ledit pays est en voie de tomber en grand inconvénient et poursuite. » Je traiterai à ce sujet avec M. de Grammont, auquel je constituerai une rente représentant sou capital. Les moines, craignant que cette somme ne fût bien aventurée, ne se hâtèrent pas de répondre à l'invitation du prince d'Orange. Le 19 janvier 1478 (n.st.), il leur écrivit de Salins une nouvelle lettre très pressante, dans laquelle on remarque les passages suivants. « Messeigneurs, je me recommande à vous, de bon cœur. J'envoie par de là Jehan Guy, porteur de cestes, pour recouvrer les deniers fournis jusqu'à III mille fr., pour le rachat de Maissia, et dont deins vous ay escript, afin qu'ils fussent prestz dean le jour de demain. »

Après avoir promis de les faire mettre en possession de Meussia, et d'obtenir le consentement d'Antoine de Grammont, il leur dit : « Pouir tant ne faites difficulté aucune d'envoyer, ainsi que dit est, vosd. deniers, à faute desquels, monseigneur et madame (l'archiduc Maximilien, et Marie de Bourgogne, son épouse) et pareillement led. pays, y auraient un merveilleux intérêt, c'est-à-dire, éprouveraient un grand préjudice. »

Il s'agissait en effet, de lutter contre Louis XI, et le pauvre Jean de Chalon, que ce roi appelait le *prince de trente deniers*, n'avait pas la bourse mieux garnie que les souverains dont il défendait la cause. Antoine de Grammont, moitié de gré, moitié de force, se prêta aux circonstances, et consentit à recevoir une constitution de rente de 300 florins, jusqu'à ce que Maximilien et Marie de Bourgogne pussent lui rembourser ses 3000 livres. La somme fut comptée, et le 27 janvier 1478, le prince d'Orange étant à Orgelet, ordonna à ses officiers de mettre les religieux en possession.

Ces derniers pensaient jouir tranquillement de Meussia, comme l'avaient fait Jean d'Albon et ses successeurs, mais ils furent bientôt trompés dans leurs espérances. L'abbé menaça de les déposséder, en leur remboursant leurs 3000 livres. Pour échapper à ce danger, ils lui offrirent de l'associer gratuitement pour une moitié dans leur acquisition, ce qui fut accepté.



Dès lors les religieux furent seigneurs en moyenne et basse justice, des fonds qu'ils possédaient anciennement dans la châtelainie de Meussia, à titre de *pitance* et de la moitié du surplus. L'autre moitié avec la haute justice sur tout le territoire, appartient à l'abbé, mais non sans contestation, car les moines prétendaient avoir la haute justice sur leur moitié indivise. Le parlement de Besançon, saisi de la difficulté, rendit de 1706 à 1713, trois arrêts si contradictoires, qu'ils furent tous cassés par arrêt du conseil du roi. L'abbé d'Estrées, fatigué de ces chicanes, abandonna à son chapitre, par traité du 19 septembre 1716, tous ses droits de dîmes, directe, mainmorte, cens, redevances, justice, sur les villages de Meussia, Crenans, Coulouvre, Charchilla, Coyron, Garde-Chemin, sur la barque de Brilla, même la collation des bénéfices ecclésiastiques dans ces localités, à charge par les religieux, d'entretenir les églises et les cloîtres de l'abbaye.

Mgr. Méallet de Fargues, évêque de Saint-Claude, trouva ce traité si désavantageux à ses intérêts, que le 4 novembre 1744, il fit signifier à ses chanoines, qu'il n'entendait pas l'exécuter. Ces derniers consentirent à reconnaître leur évêque comme haut-justicier, firent quelques autres concessions, et restèrent ainsi possesseurs de la seigneurie de Meussia. Les sujets étaient de la même condition que tous les autres habitants de la terre de Saint-Claude.

Château : Le château de Meussia, comme ceux de Moirans, de la Tour-du-May, furent ruinés par les Français, de 1636 à 1640. L'abbé et le chapitre en accensèrent les ruines et l'emplacement le 20 mai 1670, à Jean-François Bouiller. On ne reconnaît plus la place qu'il occupait. Les religieux avaient près de l'église une *maison seigneuriale*, dans laquelle quelques-uns d'entre eux résidaient quelquefois. Cette maison a été vendue nationalement en 1791.

Prévôté : La prévôté de Meussia était inféodée à une famille noble, qui portait le nom de ce village. *Vuillermans, fils de Johanet de Méoucie* et *Perrins de Méoucie*, écuyers-clercs, firent hommage en 1307 et 1308, à l'abbé Odon de Vaudrey, de ce qu'ils tenaient de lui en fief, entre la rivière de Simente et la rivière d'Ain. De 1307 à 1315, Juhanet de Méoucie, le *prostat*, c'est-à-dire le *prévôt*, était attaché à la cour d'Odon de Vaudrey et exerçait les fonctions de châtelain de Moirans. Cette famille s'est éteinte au XV^e siècle, par le mariage d'une fille avec un seigneur du nom de Saint-Mauris, près Clairvaux.

Fief de Molpré ou de Maupré : Ce fief, après avoir appartenu pendant plusieurs siècles à la famille du nom de Molpré, passa à celle de Pra. Les biens du sieur de Pra ayant été vendus par décret, furent acquis en 1600, par Claudine Blanchot, veuve de M. Froissard de Broissia. Le 28 novembre de la même année, l'abbé Ferdinand de Rye exerça le don de retrait féodal, et le céda, moyennant 4500 fr., à noble Claude-François d'Allemand, dit de Molpré, époux de Marguerite de Saint-Mauris. Charles-Emmanuel d'Allemand de Molpré vendit ses droits au chapitre de Saint-Claude en 1648.

Fief de Roche : Une famille noble, dite de Roche, qui tirait son nom du fief de Roche-les-Vernantais, posséda longtemps la chevance de Roche à Meussia. Antoine de Roche la vendit en 1648 à Antoine Roz, mais l'abbé de Saint-Claude céda son droit de retrait féodal à ses religieux, qui l'exercèrent la même année.

Fief des Romand : C'était le même que celui de la prévôté, possédé clans l'origine par la famille dite de *Meussia*. Une maison avec tour fortifiée en dépendait. Le 21 février 1530, Jacques Romanet fit un traité avec les habitants, pour régler les redevances qu'il avait droit d'exiger d'eux, du consentement de l'abbé Pierre de la Baume. Il laissa pour héritier *Henri Romanet*, son fils, qui vivait en 1571 et 1581. Pierre Romanet succéda à son père Henri, et n'était point encore mort en 1645. Il laissa sa fortune à Claude-François et Claude-Françoise Romanet, ses deux enfants. Le 7 mars 1706, Marie-Françoise Romanet, inquiétée par les religieux de Saint-Claude, leur vendit tout ce qu'elle avait à Meussia, du chef de Claude-François, son père et de Claude-Françoise Romanet, sa tante, moyennant une pension viagère de 321 fr.

Fiefs divers : Indépendamment des fiefs que nous venons d'indiquer, il y en avait beaucoup d'autres que l'abbé réunit sur sa tête avant le XIV^e siècle. De ce nombre était celui tenu en 1244, par Humbert de Montmoret, dit Arragon, seigneur de Crilla ; en 1250, par Guillaume de Charchilla, chevalier ; en 1252, par Odon de Monnet, sire de Beauregard ; en 1256, par Hugues de Chassal ; en 1296, par Robert de Monnet, et à la même époque, par la famille de Dortans.



État ancien du village : Meussia paraît avoir eu de l'importance au moyen-âge. Il se divisait en deux parties appelées, l'une le Bourg, et l'autre la Ville. On donnait le nom de Bourg aux habitations féodales ou autres qui entouraient le château. Comme chef-lieu d'une châellenie, Meussia était la résidence d'un bailli, d'un châtelain, d'un procureur, d'un scribe, d'un prévôt, et de plusieurs sergents. Les appels des sentences du bailli se portaient directement au bailliage de Moirans.

Les familles de Molpré, de Roche, de Pra, de Romanet, qui avaient des fiefs importants dans ce village, y faisaient leur séjour habituel. On y comptait au XVI^e siècle, plusieurs manufactures de drap. Le château-fort était défendu par des fossés et de solides murailles flanquées de tours.

Paroisse : Meussia dépendait primitivement de la paroisse de Charchilla. Il y avait néanmoins dans le village une chapelle très ancienne, dont l'abbé Odon de Vaudrey augmenta la dotation en 1316, et que l'archevêque de Besançon érigea en succursale la même année, mais sans accorder le droit de cimetière.

Ce titre d'érection s'étant perdu pendant les guerres de l'an 1636, les habitants obtinrent un nouveau décret, en date du 22 septembre 1757, qui érigea l'église de Meussia en église succursale de celle de Charchilla, avec Coyron pour annexe.

L'église actuelle a été construite en 1833, et a coûté 22.800 fr. Elle est orientée et se compose d'un clocher, d'un baptistère, de trois nefs, d'un chœur se terminant en hémicycle et de deux sacristies. Des pilastres et des colonnes monolithes de l'ordre dorique, décorent cet édifice, dédié à l'Assomption de la Mère de Dieu, dont on célèbre la fête le 18 août.